
Theologia Moralis Fundamentalis

Numéro d'inventaire : 2015.8.5806

Auteur(s) : C. De Biasey

Type de document : travail d'élève

Éditeur : Librairie Vve Valat, Place de la Préfecture - Montpellier

Période de création : 1er quart 20e siècle

Matériaux et technique(s) : papier vergé | encre

Description : Cahier à couverture en papier glacé rigide de couleur rouge. Dos toile noir. Reliure cousue. Réglure petits carreaux. Vergeures verticales, pontuseaux horizontaux et filigrane H & C. Les trois dernières feuilles ont été arrachées.

Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 17,3 cm

Notes : Cahier de cours de théologie signé par l'élève C. De Biasey. Le titre "Theologia Moralis Fundamentalis - Actes humains, Conscience, Péchés" a été rédigé de sa main. Des représentations végétales et fleuries, en couleur, illustrent les chapitres. Les titres de parties sont rédigés en écriture gothique.

Sommaire De actibus Humanis Chapitre I : Actes libres Article I : Notions et espèces d'actes libres Article II : Prinicipes qui concourent à la production de l'acte libre Article III : Causes qui influent sur l'acte libre (diminuant ou augmentant la liberté) Chapitre II : Moralité de l'acte humain Article I : Eléments qui concourent à la moralité de l'acte Article II : Extension de la moralité Chapitre III : Mérite de l'acte humain De Legibus (voir le traité de Droit Canon) De Conscientia Article I : Conception et espèces de conscience Article II : Conscience certaine, règle prochaine des moeurs Article III : Conscience douteuse De Peccatis et Vitius Article I : Péchés Article II : Vices ou péchés capitaux

Mots-clés : Théologie

Lieu(x) de création : Hérault

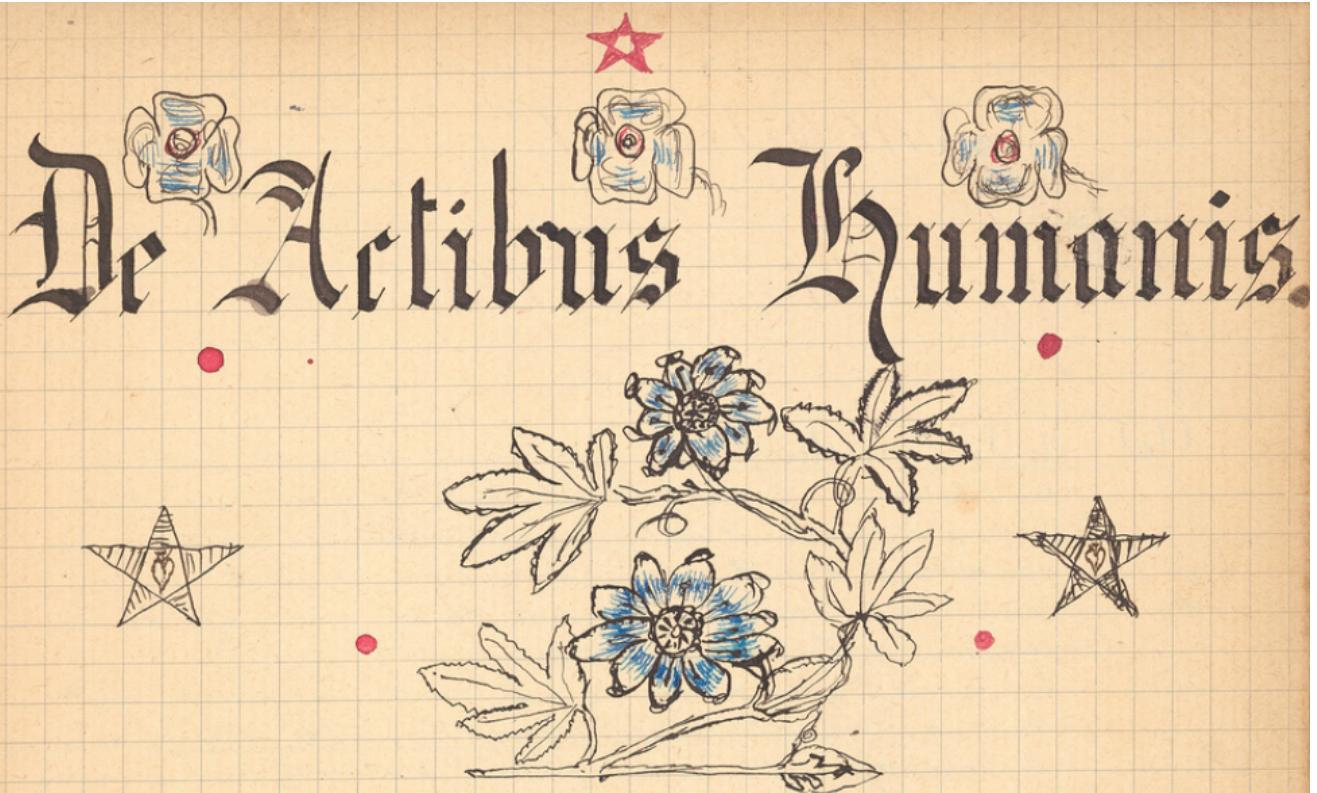
Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : paginé

Commentaire pagination : 90 p. dont 85 p. manuscrites

couv. ill. : Représentation de la divinité Gallia, de profil, vêtue d'une tunique à manches ornementées recouverte d'une saie. Sa tête est couronnée de lauriers. De son bras droit elle retient une longue épée et de sa main gauche elle tient un globe sur lequel repose un coq qui semble s'adressait à elle. La scène se situe sous un chêne entouré de deux cornes d'abondance. En garde arrière, représentation d'une carte détaillée de l'Hérault.

Objets associés : 2015.8.5805



Nous tendons à notre fin par des actes libres moraux et méritaires appels seances de la vie éternelle
 a) Libres, parce que notre fin dernière consiste en une récompense ; or l'acte libre seul est capable de récompense b) Moraux et honnêtes, car Dieu ne peut récompenser les actes mauvais
 c) Méritaires, c'est-à-dire les conditions requises pour un mérite supernaturel, car de fait nous sommes destinés à fin supernaturelle.

Nous parlerons donc :

I Des actes libres { Notion et espèce.
 Principes qui les produisent
 Causes qui les influent

II Des actes moraux { éléments desquels derive la moralité
 intention de la moralité } au volontaire indiqué
 à la coopération

III Des actes méritaires { Conditions du mérite
 } De celui qui opère
 De l'autre
 De Dieu

Chapitre I^{er}

Actes Libres

Etat de la question.

Parmi les actes accomplies par l'homme, les uns sont volontaires, les autres involontaires. Les premiers procèdent de la volonté avec une connaissance préalable de l'intelligence - Les seconds se font sans connaissance préalable ou sans volonté (actes d'ivresse, du sommeil, de la vie végétative)

Les premiers peuvent être appelés actes humains en tant qu'accomplis par l'homme en qualité d'être rationnable. Les seconds, actes de l'homme (absurdité faite de la raison). Nous parlerons ici des actes volontaires. Parmi les actes volontaires, les uns sont nécessaires, les autres libres ou délibérés. Les premiers s'accompagnent avec une connaissance préalable mais de façon que la volonté ne puisse s'abstenir de ces actes (par ex. nous voulons le bien en général nécessairement, alors même que ce qui nous paraît le bien est au mal et soi)

Les seconds au contraire dépendent de la volonté au point que celle-ci peut, à son gré, les accomplir ou non. Cependant comme les actes volontaires nécessaires ne sont nécessaires que par le bien, dans la pratique on confond acte volontaire et acte libre.

Nous allons étudier : 1^o La nature et l'espèce de l'acte libre; 2^o principes qui les produisent; 3^o causes qui l'influencent

Art. I. Notions et espèces d'actes libres. -

§ I Notion des actes libres

1^o Définition Libes dicitur actus qui immuni sunt a coactione et necessitate

a) La liberté ou exemption de nécessité (liberté d'œuvre intime, libre arbitre) est facultas eligendi unum pro aliis, ita ut agere non sit intrinsecus determinatus ad unius

La liberté nous dit Leibniz, consiste dans l'intelligence qui enveloppe une connaissance distincte de l'objet de la délibération, dans la spontanéité avec laquelle nous nous déterminons et de la contingence pour l'exclusivité de la nécessité logique et métaphysique. L'intelligence « comme l'âme de la liberté », et le reste est « comme le corps et la base ».

Pour qu'il y ait liberté, il faut donc qu'il y ait plein choix de notre volonté, sans que notre acte soit intrinsèquement déterminé et il suffit que la motif qui est nécessaire (contre la liberté d'influence de Obama, Reid) ne soit pas déterminant).

La liberté est triple

(A) Liberté de contradiction - poser un acte ou non (renoncer)

(B) ..., contrainte - aimer ou hater

(C) ..., spéculation - choix entre 2 parts d'après différents critères

Exemption de coaction ou liberté d'exécution: faculté d'agir à son gré, exempté de toute contrainte extérieure

2^e Existence de la liberté (A) D'après les déterministes, tout est déterminé; toute action humaine dépend des circonstances précédentes ou concordantes, à tel point que ces circonstances déterminent nécessairement l'acte

(a) Preuves psychologiques témoignage intime de la conscience. Délibération: je délibère, or, dit Bonnet qui délibère sait que c'est à lui de choisir.

Sentiment d'effort de besoin de récompense pour le bien de châtiment pour le mal, conception du devoir

(b) Preuves métaphysiques. L'homme ne connaît pas seulement le bien particulier, concrète, par sa raison grâce à la notion abstraite de bon, il s'éleve jusqu'à l'idée de bon absolu et sans mélange. De lors, aucun bien relatif ne saurait le satisfaire pleinement, car ce bien est défectueux; à chaque bien particulier qui le sollicite il peut opposer son contraire, qui lui aussi est un bien, quoique d'un autre ordre. Il se trouve en présence d'un choix à faire, et l'indétermination de sa volonté se maintient jusqu'à ce que celle-ci la rompe elle-même en se décidant pour un bien de préférence à l'autre, en quoi consiste précisément le libre arbitre.

(B) Les théologiens prouvent la liberté, malgré notre nature déclive et l'influence de la grâce

(a) Expression générale de l'écriture - recevoir, récompenser, châtier.
« Dieu plaça l'homme dans les mains de la bête» (Ecclésiastique)

(b) Le concile de Trente (xvi^e siècle) déclare que la bonté va être offerte par le châtiment, mais non créée